

Exemplaire revêtu de
la mention de
transcription (p.3)

A CONSERVER.

A R R Ê T É

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA CULTURE,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 81-646 du 5 juin 1981 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le pont enjambant la Marne sur la commune de CONDES (Haute-Marne) non cadastré et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Commissaire de la République du département et au Maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 06 DEC. 1984

Pour le Ministre Délégué à la Culture
et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Pour ampliation
Le Chef

du Bureau de la Protection
des Monuments Historiques

Mireille

Mireille DELBEQUE

Jean-Pierre WEISS

MENTION RECTIFICATIVE

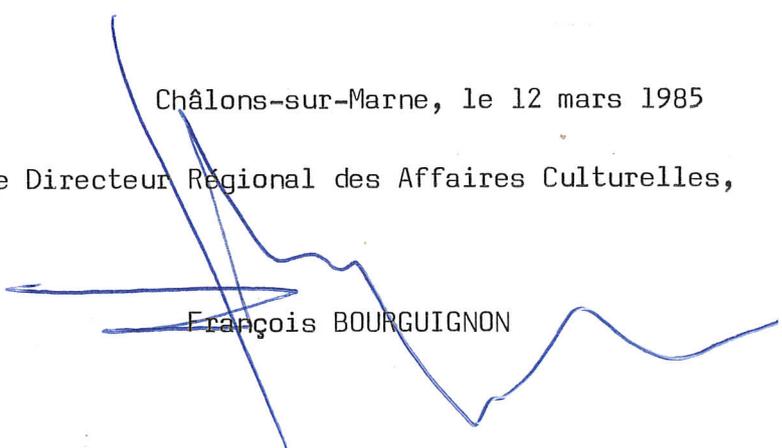
A la suite d'une notification de rejet de l'arrêté du 6 décembre 1984 concernant l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, du pont enjambant la Marne sur la commune de CONDES (Haute-Marne), il y a lieu de modifier les références cadastrales telles qu'elles sont indiquées à la page 1, de la manière suivante :

"... le pont enjambant la Marne sur la commune de CONDES (Haute-Marne) figurant au cadastre section B, sous le numéro D.P ..." ;
186

au lieu de : "... le pont enjambant la Marne sur la commune de CONDES (Haute-Marne) non cadastré...".

Châlons-sur-Marne, le 12 mars 1985

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,


François BOURGUIGNON

TAXE :	Publié et enregistré à la conservation
Sal. : 50	des Hypothèques de CHAUMONT le 15 MARS 1985
Total : 50	Dépôt No 484/293 Vol : 5999 No 5
	Recu : <i>cinquante francs</i>
	Le Conservateur

